



FONDASYON JE KLERE
Une **Fondation**
une **nouvelle Forme**
de **Citoyenneté**
Une **Nation**

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
Tel. : (509) 3728 8466

État d'urgence sécuritaire : La FJKL prend acte des mesures exceptionnelles annoncées par le gouvernement et invite les Forces de l'ordre à faire preuve de discernement et de professionnalisme dans l'indispensable lutte pour l'éradication des gangs.

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) prend acte de l'Etat d'urgence sécuritaire décrété par le Gouvernement de la République pour les régions de *l'Ouest et de l'Artibonite*.

La FJKL considère que face à la sauvagerie qui caractérise le mode opératoire des gangs armés la mesure d'Etat d'urgence sécuritaire qui prive les citoyens de certains droits fondamentaux pendant toute la durée de cette mesure exceptionnelle est parfaitement justifiée.

La lutte pour l'éradication inévitable des gangs armés justifie la prise de mesures exceptionnelles pour un temps limité aux fins de maximiser les interventions des Forces de l'ordre contre les gangs armés.

Toutefois la FJKL invite les Forces de l'ordre et la Mission Multinationale de Soutien à la Sécurité (MMSS), dirigée par le Kenya, à faire preuve de discernement et de professionnalisme dans leurs interventions aux fins d'éviter les abus et de minimiser le plus possible les dommages collatéraux.

La FJKL s'étonne cependant de l'absence des communes de l'Estère et des Gonaïves dans la liste des zones concernées par l'Etat d'urgence, alors que les populations de ces communes sont prises en otage par le redouté gang *kokorat san Ras* et d'autres bandes armées.

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) demande au gouvernement de mettre en place une unité spéciale de communication pendant la durée de l'Etat d'urgence pour pouvoir renseigner la population, dans la mesure du possible, sur les interventions réalisées et de leurs résultats.

La limitation du droit à l'information pendant la période de l'Etat d'urgence ne doit pas être interprétée comme une absence totale d'information sur les actions des Forces de l'ordre. L'information contrôlée ne concorde pas avec la désinformation ou le refus d'informer.

Port-au-Prince, 25 juillet 2024

3CP3 FJKL 25072024 État d'urgence sécuritaire :

La FJKL prend acte des mesures exceptionnelles annoncées par le gouvernement et invite les Forces de l'ordre à faire preuve de discernement et de professionnalisme dans l'indispensable lutte pour l'éradication des gangs